

## SÉANCE SPÉCIALE DU 15 FÉVRIER 2021, 19 H.

Lundi, le 15 février 2021, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi virtuellement à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue **avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé)**, lundi, le 15<sup>e</sup> jour de février 2021, 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Vente pour défaut de paiement des taxes municipales – 2021.
- 3.0 Vente d'un terrain – Lac Tortue – Autorisation de signatures.
- 4.0 Entente intermunicipale St-David-de-Falardeau/St-Honoré – Directeur incendie – Autorisation de signatures.
- 5.0 Rues 2021 – Secteur alpin – Mandat d'ingénierie (plans et devis) – Appel d'offres pour construction.
- 6.0 Programme d'aide à la voirie locale – Approbation des dépenses 2020.
- 7.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 11<sup>e</sup> jour du mois de février 2021.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

044-2021

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 15 février 2021, 19 h.**

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Vente pour défaut de paiement des taxes municipales – 2021.
- 3.0 Vente d'un terrain – Lac Tortue – Autorisation de signatures.
- 4.0 Entente intermunicipale St-David-de-Falardeau/St-Honoré – Directeur incendie – Autorisation de signatures.
- 5.0 Rues 2021 – Secteur alpin – Mandat d'ingénierie (plans et devis) – Appel d'offres pour construction.
- 6.0 Programme d'aide à la voirie locale – Approbation des dépenses 2020.
- 7.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 15 février 2021, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

45-2021

**Vente 2021 – Défaut de paiement des taxes municipales.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à transmettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay, afin d'être inclus à la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes, tout dossier pour lequel il y a un solde de taxes antérieur à 2021 et supérieur à 100 \$ et pour lequel une entente satisfaisante n'aura pas été conclue, le tout suivant signification aux intéressés par courrier recommandé; et que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon et/ou M. le directeur des finances Marc Lavoie, à faire l'acquisition des propriétés sur le territoire de Saint-David-de-Falardeau qui ne recevront pas l'enchère minimale requise le jour de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires et ce, pour et au nom de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

046-2021

**Directeur incendie – Autorisation de signatures.**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente de 3 ans avec la Ville de Saint-Honoré pour la fourniture d'un directeur pour le service incendie. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

047-2021

**Rues 2021 – Secteur alpin – Mandat d'ingénierie (plans et devis)  
– Appel d'offres pour construction.**

---

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre de service de WSP du 4 février 2021 pour effectuer l'ingénierie (plans et devis détaillés) concernant les nouvelles rues du secteur alpin au coût de 35 500,00 \$, (taxes applicables); que la firme WSP soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la Municipalité, la demande de certificat d'autorisation nécessaire à ces travaux; et que la Municipalité s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à la fin des travaux une attestation signée par un ingénieur de la conformité des travaux avec l'autorisation accordée. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

048-2021

**Programme d'aide à la voirie locale – Approbation des dépenses  
2020.**

---

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**CONSIDÉRANT** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau approuve les dépenses d'un montant de 56 638,08 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; et que la résolution 341-2020 soit et est abrogée. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 07).**

**Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**MME CATHERINE MORISSETTE  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**